

Nous constatons aussi que votre Avis n'a pas incliné les Services Fiscaux à davantage de sensibilité, ni de respect de vos décisions à l'égard de beaucoup de ces personnes qui ne peuvent plus recevoir leur retraite complémentaire ou leurs allocations du fait de la non production de ces avis d'imposition ou de non imposition.

La Direction des services fiscaux n'a procédé à notre connaissance aucun réexamen global « individuel, approfondi et contradictoire » tel que vous le préconisiez et n'a même pas écrit aux « radiés » afin de les informer, les inviter à produire des pièces, ou les convoquer.

Nous souhaitons que vous puissiez nous faire part des réponses que vous avez sollicités de la part du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, compte tenu que le délai de trois mois accordé au Ministère pour corriger la situation de discrimination que vous avez constatée est largement dépassé.

Nous saisissons également M. le Préfet de Région et M. le Procureur de la République de Marseille.

Veillez croire, monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

Pour le Bureau
Le Président
Christian de Leusse

ASSOCIATION

« UN CENTRE VILLE POUR TOUS »

Marseille, le 1^{er} février 2007

Monsieur le Président
Louis SCHWEITZER
Haute Autorité de Lutte
contre les
Discriminations et pour l'Egalité
11 Rue Saint Georges
75009 Paris

Objet : suivi de l'avis de la HALDE concernant les radiations de fichiers fiscaux à Marseille
VRef : SP/2005/0709/002

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de revenir vers vous sept mois après l'avis émis par votre Institution à propos de la radiation des fichiers de près de 6 500 contribuables du 1^{er} arr. de Marseille et la rétention de 4 000 déclarations de revenus 2004.

N'ayant reçu aucune information directe de la part des Services Fiscaux, que nous avons rencontrés à diverses reprises avant que vous ne rendiez votre Avis et auxquels les cas que nous avons soumis ces derniers mois restent sans réponse, nous sollicitons de votre part une information sur les suites qui ont pu être données par la DGI et le Ministre de tutelle à cet Avis.

Nous constatons en effet que nombreux sont encore les contribuables d'origine immigrée qui n'ont toujours pas reçu leurs avis d'imposition ou de non imposition. Le passage brutal d'une période de contrôle limité des périodes de présence sur le territoire français à un contrôle beaucoup plus strict de ces périodes de présence, qui continue aujourd'hui, a pour conséquence d'exclure, sans plus de précaution, de nombreux retraités qui ne peuvent plus bénéficier de droits dont ils bénéficiaient antérieurement.